



Règlement du Concours Photo de Livré-Sur-Changeon

1. Ouverture du Concours

Le concours photo organisé par la branche Club Photo de « Les Arts Kultur » et la Commune de Livré sur Changeon, est ouvert aux amateurs.

2. Thème

Le thème est « **L'Eveil de l'activité humaine en Bretagne après l'hiver** ». Les photographies devront montrer la vie après l'hiver : l'agriculture ; le commerce ; la vie associative ; la vie en général qui revient en même temps que le soleil. Attention au hors-sujet, nous parlons bien **d'activité humaine**.
– **Une sous-catégorie sera sur le même thème à Livré-Sur-Changeon.**

3. Technique

Les photographies peuvent être prises avec n'importe quel type d'appareil (smartphone, appareil photographie numérique, etc...). Elles peuvent être en couleur, en noir et blanc, sépia... Les retouches sont autorisées à la condition qu'elles ne dénaturent pas la photographie initiale. Les montages photographiques ne seront pas acceptés.

4. Droit à l'image

Les participants souhaitant déposer des photographies intégrant des personnes reconnaissables isolées, dans un lieu privé ou public ou un événement, devront faire signer un accord de diffusion. Cet accord sera demandé lors du dépôt des photographies (document de droit à l'image disponible dans l'événement sur Facebook <https://www.facebook.com/lesartskultur> et <https://lesartskultur.wixsite.com/l-a-k>).

5. Support et détails du Dépôt

Les participants pourront déposer jusqu'à **3 photographies, qui devront être imprimées, encadrées, et pouvant être accrochées. Un titre, le lieu et une petite phrase de présentation sont les bienvenus.** Attention, les photographies ne devront pas être signées afin de garder l'anonymat lors du concours.

Les photographies devront être remises à la [Médiathèque](#) ou à la [Mairie de Livré-Sur-Changeon](#), avec le **formulaire de participation disponible sur les liens précédents et sur place.**

La Médiathèque est ouverte aux horaires suivants :

Semaine du 7 AVRIL 2026 : le Mardi, Jeudi, et Vendredi de 16h30 à 18h30 ; le mercredi de 15h30 à 18h30 ; et le samedi de 10h à 12h.

Du 11 AVRIL au 26 AVRIL 2026 le mardi et jeudi de 15h à 18h ; le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h ; le vendredi et samedi de 10h à 12h .

Horaires de la Mairie :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 ;
Le mardi et le jeudi de 16h à 18h30 ;
et le mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30

6. Sélection

Une première sélection sera faite par la branche photo de « Les Arts Kultur » ainsi qu'une personne du conseil municipal et deux personnes extérieures à la photographie. Les photographies sélectionnées seront exposées lors de l'événement de la Guinguette et de la Fête de la Musique du 24 mai 2026, pendant lequel le public votera pour élire les photographies gagnantes du concours. Les gagnants seront annoncés au cours de la soirée.

Les photographies seront exposées sur notre événement Facebook, à la médiathèque, au pôle santé et dans les lieux publics de Livré sur Changeon, pendant une durée minimum de deux mois puis restituées.

7. Récompenses

Les gagnants gagneront divers lots et/ou bons d'achat chez nos commerçants.

Les 4 photographies gagnantes de la sous-catégorie : « **L'éveil de l'activité humaine après l'hiver à Livré sur Changeon** » seront exposées de façon permanente sur les murs de la commune.

Les personnes présentes le 24 mai ayant des photographies exposées recevront un ticket à utiliser au bar et à la restauration de la Guinguette.

À vos appareils et bonnes prises de vue à vous,

La branche photographie de « Les Arts Kultur » et la commune de Livré sur Changeon.